



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département du territoire
Service de surveillance des communes

PR 564

Diffusion :
 MM. Mugny
 Tornare
 Pagani
 Mme Salerno
 MM. Maudet
 Moret
 Aegerter
 Nopper

Service de surveillance
 des communes
 Rue des Gazomètres 7
 Case postale 36
 1211 Genève 8

Ville de Genève Direction générale
Reçu le: 19.07.2007
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

Monsieur le Maire
 de la Ville de Genève
 Palais Eynard
 Case postale 3983
 1211 Genève

SCM
 Service juridique
 Mme Chapuis
 M. D'Espine
 Mme Lipawsky
 MM. Veyrat
 Loizeau
 Voirol
 Pizzoferrato
 Clerc
 Wicky
 Woelflé

N/réf. : GZU/IGA/700/07

Genève, le 19 juillet 2007

Mme Cottu
 Mme Irminger
 Dossier cas

Concerne : Suspension de l'application littérale de l'article 10, alinéa 3, du statut du personnel de l'administration municipale durant les phases d'alerte de niveau 4 à 6 de l'OMS en cas de grippe pandémique afin d'assurer le fonctionnement correct minimal de l'administration

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 25 juin 2007, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie à/au :

- Surveillance des communes, section juridique

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Sauf remarque du service susmentionné, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 66, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Guillaume Zuber
 Directeur

Date réelle d'affichage : 5 juillet 2007
 Date légale d'affichage : 5 juillet 2007
 Fin délai référendaire le : 14 août 2007

AR-700.doc